



Dans leur ouvrage "Santé, mensonges et Propagande" Thierry Souccar & Isabelle Robard dénoncent les pratiques des multinationales agro-alimentaires et des autorités sanitaires françaises. Un sujet a particulièrement attiré notre attention : l'attaque par l'Ordre national des pharmaciens de distributeurs d'orotates, complément alimentaire.

Extraits :

"Imaginez un instant que vous preniez régulièrement des orotates, un banal complément alimentaire à base de minéraux que vous avez l'habitude de trouver en vente libre au gré de vos voyages, partout en Europe. Sans le savoir, vous consommez une drogue dure, un stupéfiant, au même titre que le LSD, la cocaïne ou l'héroïne !"

[...]

"C'est à ce mauvais scénario qu'on été récemment confrontés un fabricant et un distributeur de compléments alimentaires à base de sels d'acide orotique, ou orotates. Ils se sont retrouvés, à grand renfort de points d'exclamations médiatiques, devant le tribunal correctionnel en décembre 2000. Tout commence en 1998. À la suite d'une perquisition chez un praticien de santé naturopathe, la gendarmerie découvre des flacons de gélules d'orotates de calcium, de zinc, de magnésium, etc. L'enquête aboutit à la mise en garde à vue et à l'interrogatoire de plusieurs dizaines de personnes. Au total vingt-sept d'entre elles sont citées directement à comparaître devant la juridiction correctionnelle. [...] Cette procédure fut bien sûr ponctuée d'un matraquage médiatique, à la radio, à la télévision et dans la presse, qui ne laissait aucun doute sur la culpabilité des prévenus : « Un important trafic de faux médicaments démantelé en France » ; « Des médecins écoulaient des gélules miracles ».

[...]

"Cette enquête de gendarmerie aboutit en 2001 à des poursuites pénales pour mise en danger de la vie d'autrui (tarif : 15 245 euros d'amende et un an de prison), exercice illégal de la pharmacie et infractions à la réglementation sur les substances vénéneuses."

[...]

"Les orotates appartiennent à la famille des minéraux : orotates de calcium, de magnésium, de zinc, de fer, etc. Pour obtenir un orotate, on prend de l'acide orotique auquel on adjoint un minéral (calcium, magnésium...). Le docteur Hans Nieper, physicien et médecin allemand (1928-1998), se rend compte lors de la consommation d'orotates par plusieurs centaines de patients que les sels d'acide orotique peuvent franchir la membrane cellulaire. Il va, avec le biologiste français Henri Laborit (1914-1995), contribuer au développement de la médecine orthomoléculaire en étudiant les transporteurs de minéraux. L'acide orotique constitue un excellent transporteur du minéral (magnésium, zinc, calcium, etc.) au cœur de la cellule. Il est indispensable à la vie : sans lui, il n'y aurait pas de multiplication cellulaire. Cette substance est donc naturellement synthétisée par l'organisme, qui en a un besoin vital pour fonctionner. On trouve de l'acide orotique dans de nombreux aliments, comme le foie, le lait de vache et le lait de brebis."

[...]

"Dans cette incroyable affaire d'orotates, les produits qui captivent l'attention des autorités judiciaires sont vendus en gélules de 50 mg, soit l'équivalent d'un demi litre de lait ou de quatre yaourts environ..."

[...]

"Cette substance protégerait le foie et posséderait des propriétés anticancéreuses. L'acide orotique est considéré comme une substance naturelle non toxique. L'acide orotique se retrouve naturellement dans les urines et dans le plasma humain. Il peut être consommé en grandes quantités puisque, d'après plusieurs études, une consommation de 6 000 mg d'acide orotique par jour n'entraîne aucun effet secondaire."

[...]

"Pour les fabricants et les distributeurs, les peines attribuées furent très lourdes, avec des sanctions allant de un an de prison avec sursis à deux mois de prison avec sursis accompagnées d'amendes de 762 à 15 245 euros. Des dommages et intérêt furent généreusement distribués à l'Ordre national des pharmaciens (ndlr : le plaignant) à hauteur de 6 098 euros pour les fabricants et 3 201 euros pour les professionnels de santé."

Agir ?

Faites circuler ce document

<http://www.noslibertes.org>